



Toulouse le 12 Octobre 2020

Aux Directeurs des services de la cité Administrative

Objet: pérennité et développement de l'ARIAT

Messieurs

Par la présente nous vous sollicitons afin que vous agissiez dans le sens de la sauvegarde et du développement de notre restaurant inter-administratif, pour le présent et pour le futur dans le cadre du projet de nouvelle cité administrative .

L'histoire et les évolutions de ce restaurant le justifient d'autant plus . En effet nous sommes un certain nombre à avoir connu dans les années 2000 une attaque contre cet acquis social de premier plan. Elle se produisait au détour d'un projet de modification des menus, soit disant à la carte mais qui augmentait fortement le prix du menu de base tout en portant le risque d'une dégradation de la qualité.

Nous avons connu une forte mobilisation unitaire des syndicats suivis par les personnels et le groupe privé détenteur du marché avait dû renoncer.

Depuis, une évolution majeure et positive que nous saluons est intervenue. Il s'agit de la reprise en régie par l'ARIAT de toutes les prestations avec l'embauche des 13 salariés du groupe ELIOR .

Le résultat positif de cette décision tient sur plusieurs points suivants :

- une embauche des salariés dans des conditions meilleures qu'avec leur ancien employeur (Salaires, conditions sociales, reprise d'ancienneté....)
- une bien meilleure qualité des produits avec les circuits courts privilégiés
- découlant des deux premiers points, une grande qualité des repas et de l'accueil par nos collègues.

A ce jour, les personnels de l'ARIAT, qui pour cause de Covid et de poursuite voir d'augmentation du télé-travail, voient le nombre de repas chuter fortement et sont légitimement inquiets sur leur devenir.

Nous le savons la capacité maximum est de 800 repas par jour et le point d'équilibre se situe entre 600 et 650 repas, chiffre atteint avant la crise sanitaire. Aujourd'hui nous sommes

plutôt entre 250 et 300 repas, ce qui place les finances de l'ARIAT en difficultés possibles à terme si rien n'évolue. Par ailleurs la chute du nombre de repas et des recettes, les mesures de sécurité impliquent la présence de tous les salariés, ce qui ne permet pas de bénéficier des aides pour l'APLD.

Il faut également souligner l'engagement de l'ARIAT à la sortie du confinement qui a assuré des plateaux repas de qualité mais en assumant que ce service soit à perte, l'intérêt des personnels ayant été privilégié.

Dans de telles conditions, notre demande est très claire: chaque ministère doit augmenter significativement et de façon pérenne sa participation financière .

Cette demande est d'autant plus légitime que l'Etat n'hésite pas à faire ruisseler des milliards pour les grands groupes privés essentiellement et ce, même si ces derniers licencient à tour de bras, comme dans l'aéronautique ou comme le groupe Elicor par exemple !

Il serait donc pour le moins incongru et incompréhensible que l'Etat (nos ministères) qui prône en outre le développement des circuits courts, le développement du bio et du label rouge ne contribuent pas à la sauvegarde et au développement de cet acquis social d'importance pour tous les personnels, qui plus est lorsqu'il connaît une telle évolution en terme de qualité .

Nous vous demandons d'agir rapidement afin que cette participation permette au minimum l'équilibre des finances de l'ARIAT de façon pérenne.

Dans l'attente d'une réponse rapide, aux organisations syndicales de votre Direction, veuillez agréer l'expression de notre haute considération.

Les organisations syndicales concernées par le périmètre de l'ARIAT